

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE** du conseil municipal du **3 mai 2021 à 17 h** dûment convoquée par la mairesse, tenue par visioconférence conformément aux dispositions de l'arrêté numéro 2020-029 du 26 avril 2020 et à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Jean-Pierre Naud, Jean-Claude Duff, Isabelle Couture, Paul-Émile Guilbault et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal du Québec*.

La secrétaire-trésorière Manon Fortin est présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
  - 2.1** du procès-verbal du 6 avril 2021;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
  - 5.1** Don à la Société canadienne du cancer;
  - 5.2** Dépôt du jugement de la Cour supérieure - Pierre Voyer et als c. Municipalité d'Austin et Yacht Club St-Benoît inc.;
  - 5.3** Avis de motion et dépôt du projet de *Règlement n° 21-485 modifiant le Règlement de gestion contractuelle*;
- 6 Administration financière**
  - 6.1** Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
  - 6.2** Adoption du *Règlement n° 21-483 concernant la modification du fonds de roulement*;
  - 6.3** Dépôt des états financiers de l'exercice financier 2020;
  - 6.4** Modification du taux d'intérêt pour le deuxième versement de taxes, dû le 30 juin 2021;
- 7 Sécurité publique**
  - 7.1** Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
  - 7.2** Embauche de deux pompiers à temps partiel;
  - 7.3** Adoption du *Règlement n° 21-484 modifiant le règlement n° 01-264 concernant les nuisances*;
- 8 Transport, voirie**
  - 8.1** Adjudication du contrat des travaux de réfection du chemin Hopps;
  - 8.2** Embauche de trois stagiaires en génie civil;
- 9 Urbanisme, zonage et environnement**
  - 9.1** Demande de dérogation mineure n° 2021-10 – Lot 5 057 967, chemin des Floralies;
  - 9.2** Demande de dérogation mineure n° 2021-12 – 9, rue des Iris;
  - 9.3** Demande de dérogation mineure n° 2021-13 – 15, chemin de l'Étang;
  - 9.4** Demande de dérogation mineure n° 2021-14 – 5, rue du Lac-des-Sittelles;
  - 9.5** Demande de permis de construction n° PIIA 2021-03-0009 – 15, chemin Fisher;
  - 9.6** Demande de permis de construction n° PIIA 2021-04-0011 – 77, chemin Lyman;
  - 9.7** Demande de permis de construction n° PIIA 2021-04-0025 – 29, rue des Frênes;
  - 9.8** Proclamation de la Journée annuelle de l'abeille à miel;
  - 9.9** Offre de service du RAPPEL pour le suivi de la qualité des eaux de baignade;
  - 9.10** Embauche d'un préposé à l'application du règlement sur la gestion des installations septiques;
  - 9.11** Embauche d'une stagiaire en inspection des bâtiments;
  - 9.12** Demande d'aide financière de Memphrémagog Conservation inc.;
  - 9.13** Offre de service pour une étude géotechnique dans le cadre de la réhabilitation du quai Bryant;

- 9.14 Demande de subvention au Fonds vert de l'Association des propriétaires du Lac des Sittelles pour le contrôle des plantes aquatiques et des plantes exotiques envahissantes, la revitalisation des bermes et fossés et l'étude écologique de l'île du lac-des-Sittelles;
- 9.15 Offre de service de Chabot Pomerleau & Associés pour la caractérisation biologique du lot 5 383 886;
- 9.16 Avis et commentaires de la Municipalité d'Austin concernant le projet de schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog;
- 10 **Loisirs et culture**
  - 10.1 Embauche de personnel pour le camp de jour;
  - 10.2 Nomination des préposés aux fins d'application du *Règlement municipal n° 14-445 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*;
  - 10.3 Résolution autorisant la signature des documents relatifs aux demandes de permis à la Régie des Alcools, des Courses et des Jeux pour les activités de la municipalité;
  - 10.4 Offre de services pour différents travaux d'amélioration et d'entretien au parc Shappie Trough;
- 11 **Hygiène du milieu**
  - 11.1 Embauche d'un préposé à l'inspection des installations sanitaires et aide-voirie pour la période estivale;
- 12 **Santé et bien-être**
  - 12.1 Proclamation de la semaine nationale de la santé mentale 2021;
- 13 **Rapport des comités municipaux**
- 14 **Rapport des comités communautaires**
- 15 **Période de questions**
- 16 **Affaires nouvelles**
- 17 **Levée de l'assemblée**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2021-05-120)**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU** d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

2.1 **APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 6 AVRIL 2021 (121)**

2021-05-121

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2021, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

- 1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- 2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 avril 2021 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

## 5.1 DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER (122)

2021-05-122

**ATTENDU QUE** la Société canadienne du cancer demande une aide financière pour la recherche et pour aider les personnes touchées en leur offrant le soutien dont ils ont besoin;

**ATTENDU** l'importance d'appuyer les recherches contre le cancer afin de sauver des vies;

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

la Municipalité fasse un don au montant de 350 \$ à la Société canadienne du cancer afin de l'aider à lutter contre le cancer et à sauver des vies.

**ADOPTÉE**

## 5.2 DÉPÔT DU JUGEMENT DE LA COUR SUPÉRIEURE PIERRE VOYER ET ALS C. MUNICIPALITÉ D'AUSTIN ET YACHT CLUB ST-BENOÎT INC.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le jugement.

## 5.3 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 21-485 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG  
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN

---

**AVIS DE MOTION**

---

Le conseiller P.E. Guilbault

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente du conseil, le règlement n° 21-485 concernant la modification du règlement de gestion contractuelle ;
- dépose le projet du *Règlement n° 21-485 modifiant le Règlement de gestion contractuelle*.
- L'objet de ce règlement est de modifier les règles relatives à l'achat local pour prévoir des règles visant à favoriser les biens et services québécois et les fournisseurs, assureurs et entrepreneurs qui ont un établissement au Québec.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil.

Conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le projet de règlement est mis à la disposition du public au bureau de la municipalité et sur le site Web de la municipalité à l'adresse suivante : <https://municipalite.austin.qc.ca/reglements-projets>.

Donné à Austin, ce 3 mai 2021.

\* \* \*



<b>Conseil Sport Loisir</b> (cotisation)	<b>100,00</b>
<b>Lotus Marketing</b> (site web - mise à jour)	<b>948,54</b>
<b>FINANCEMENT</b>	
<b>Banque Nationale inc.</b> (intérêts emprunt 15-423)	<b>1 688,48</b>
<b>Banque Nationale inc.</b> (intérêts emprunt 11-384)	<b>1 402,38</b>
<b>AFFECTATIONS</b>	
<b>CONTRATS</b>	
<b>Sani-Estrie inc.</b> (matières résiduelles)	<b>20 318,92</b>
<b>KEZBER</b> (frais mensuels)	<b>669,91</b>
<b>Enviro5</b> (fosses septiques)	<b>366,00</b>
<b>Location Langlois</b> (barrières Quai Bryant)	<b>80,71</b>
<b>Guy Martineau</b> (dépôt travaux de printemps Shappie Trough)	<b>3 011,76</b>
<b>Lee Fancy</b> (conciergerie et grand ménage caserne)	<b>1 343,73</b>
<b>Jennifer Gaudreau</b> (conciergerie supplémentaire COVID19)	<b>800,00</b>
<b>R.I.G.M.R.B.S.</b> (enfouissement et compost mars)	<b>4 917,60</b>
<b>Alain Viscogliosi</b> (travaux patinoire mars)	<b>402,41</b>
<b>Exc. Stanley Mierzwinski</b> (contrat déneigement)	<b>76 376,76</b>
<b>Philip Stone</b> (contrat déneigement)	<b>3 918,16</b>
<b>MTG enr</b> (contrat déneigement)	<b>1 243,65</b>
<b>Paysagement L'Unick</b> (contrat déneigement)	<b>929,33</b>
<b>Benoit Lefebvre</b> (contrat déneigement)	<b>536,55</b>
<b>Total à payer au 3 mai 2021</b>	<b>236 757,54 \$</b>

2021-05-123

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes payés et payables ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée.

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture de la liste déposée soit accordée;
3. les comptes payés au montant de **73 140,47 \$** soient approuvés;
4. le paiement des comptes payables au 3 mai 2021 au montant de **236 757,54 \$** soit approuvé;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

**ADOPTÉE**

**6.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 21-483 CONCERNANT LA MODIFICATION DU FONDS DE ROULEMENT (124)**

2021-05-124

**ATTENDU** l'avis de motion donné le 6 avril 2021 en vue de l'adoption du *Règlement n° 21-483 concernant la modification du fonds de roulement*;

**ATTENDU QUE** le règlement a pour objet d'augmenter à 900 000 \$ le fonds de roulement;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement a été publié sur le site web de la municipalité pour en permettre la consultation;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

le *Règlement n° 21-483 concernant la modification du fonds de roulement* soit adopté.

**ADOPTÉ**

**6.3 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE FINANCIER 2020**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose les états financiers de l'exercice financier 2020 et le conseil prend acte du rapport préparé et présenté par les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

**6.4 MODIFICATION DU TAUX D'INTÉRÊT POUR LE SECOND VERSEMENT DE TAXES DÛ LE 30 JUIN 2021 (125)**

2021-05-125

**ATTENDU QUE** le *Règlement 184 sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements* prévoit que tous les comptes de taxes supérieurs à 300 \$ sont divisibles en trois versements égaux, le premier versement étant dû le 30 mars, le deuxième, le 30 juin et le troisième, le 30 septembre;

**ATTENDU QUE** la résolution n° 2019-12-255 prévoit que le taux d'intérêt est fixé à 15 % annuellement;

**ATTENDU QUE** l'article 981 du *Code municipal du Québec* permet au conseil de fixer un taux d'intérêt autre par résolution;

**ATTENDU** les circonstances exceptionnelles liées au coronavirus COVID-19, la Municipalité désire alléger le fardeau fiscal pour ses contribuables en diminuant le taux d'intérêt pour le versement des taxes foncières dû le 30 juin 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le taux d'intérêt sur le versement des taxes foncières dû le 30 juin 2021 exigible pour l'année courante et impayé à ce jour soit de 0 % par an;
2. ce taux soit maintenu jusqu'au 30 juillet 2021 pour le deuxième versement dû le 30 juin 2021.

**ADOPTÉE**

\* \* \*

**7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION**

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

**7.2 EMBAUCHE DE DEUX POMPIERS À TEMPS PARTIEL (126)**

2021-05-126

**ATTENDU QUE** le directeur du Service de sécurité incendie propose les candidatures de MM. Jérémie Cyr et Justin Samson à titre de pompiers à temps partiel;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

## ET RÉSOLU QUE :

d'accepter, sous réserve des conditions de la politique d'embauche des pompiers volontaires et des conditions usuelles établies par le directeur du Service de sécurité incendie, les nominations de :

- M. Jérémie Cyr, domicilié au 16, chemin Millington à Austin, à titre de pompier à temps partiel à compter du 13 avril 2021;
- M. Justin Samson, domicilié au 1540, chemin des Pères à Magog, à titre de pompier à temps partiel à compter du 4 mai 2021.

## ADOPTÉE

### 7.3 ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 21-484 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 01-264 CONCERNANT LES NUISANCES (127)

2021-05-127

**ATTENDU** l'avis de motion donné le 6 avril 2021 en vue de l'adoption du *Règlement n<sup>o</sup> 21-484 modifiant le règlement n<sup>o</sup> 01-264 concernant les nuisances*;

**ATTENDU QUE** le règlement a pour but de réviser les dispositions concernant les places publiques et les parcs;

**ATTENDU** que le projet de règlement a été publié sur le site web de la municipalité pour en permettre la consultation;

#### EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par la conseillère I. Couture**

## ET RÉSOLU QUE :

le *Règlement n<sup>o</sup> 21-484 modifiant le règlement n<sup>o</sup> 01-264 concernant les nuisances* soit adopté.

## ADOPTÉ

### 8.1 ADJUDICATION DU CONTRAT DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HOPPS (128)

2021-05-128

**ATTENDU** l'appel d'offres public n<sup>o</sup> 2021-05 portant sur le contrat de travaux de réfection du chemin Hopps;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions le 16 avril 2021;

**ATTENDU QUE** cinq entreprises ont présenté une soumission :

Pavages Maska Inc.	1 062 975,33 \$
Germain Lapalme & fils Inc.	1 116 594,99 \$
Sintra Inc., Région de l'Estrie	1 180 793,25 \$
Excavations Gagnon & Frères inc.	1 228 000,00 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	1 410 796,25 \$

**ATTENDU QU'**après vérification des documents requis et de la conformité des soumissions, il est recommandé au conseil d'accorder le contrat de réalisation des travaux au plus bas soumissionnaire conforme, **Pavages Maska Inc.**, au montant de **1 062 975,33 \$**, taxes comprises;

#### EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

## **ET RÉSOLU QUE :**

1. que le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. d'adjuger le contrat pour les travaux de réfection du chemin Hopps au plus bas soumissionnaire conforme, **Pavages Maska Inc.** au montant de **1 062 975,33 \$**, taxes comprises, aux conditions plus amplement précisées par les documents d'appel d'offres et ses addendas, et par la soumission déposée;
3. le document d'appel d'offres, l'avis public, les addendas, la soumission déposée par Pavages Maska Inc. et la présente résolution constituent les documents contractuels.

## **ADOPTÉE**

### **8.2 EMBAUCHE DE TROIS STAGIAIRES EN GÉNIE CIVIL (129)**

2021-05-129

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin souhaite procéder à l'inspection des ponceaux présents sur les chemins publics afin de dresser une base de données qui servira à la planification des travaux de voirie;

**ATTENDU QUE** plusieurs chantiers de voirie devant être réalisés à l'été 2021 accapareront le personnel technique;

**ATTENDU QU'**une offre de stage a été publiée au CEGEP de Sherbrooke et que trois candidats se sont démarqués lors de l'entrevue;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

## **ET RÉSOLU QUE :**

1. la Municipalité embauche M<sup>me</sup> Éloody Meunier et MM. Victor Lenoir- Groleau et Olivier Larocque à titre de stagiaires en génie civil pour une période de 12 semaines débutant le 25 mai 2021;
2. la Municipalité offre à chacun des stagiaires une rémunération horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures/semaine, ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de leurs propres véhicules au service de la municipalité.

## **ADOPTÉE**

\* \* \*

### **9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-10 – LOT 5 057 967, CHEMIN DES FLORALIES (130)**

2021-05-130

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2021-10 pour permettre l'implantation d'une nouvelle construction résidentielle sur le lot 5 057 967 à 14 mètres de la ligne des hautes eaux d'un milieu humide alors que le règlement de zonage n° 16-430 exige une marge de recul minimale de 15 mètres;

**ATTENDU QUE** le terrain est de forme irrégulière et que près de la moitié de sa superficie est occupée par des milieux humides;

**ATTENDU QUE** l'orientation du bâtiment proposée tient compte de la présence d'un étang existant;

**ATTENDU QUE** l'empiètement dans la marge est jugé mineur;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;



**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-10 soit et est acceptée telle que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

## **9.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-12 – 9, RUE DES IRIS (131)**

2021-05-131

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2021-12 pour permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment accessoire ayant une hauteur de 7,5 mètres alors que le règlement de zonage n° 16-430 permet une hauteur maximale de 5 mètres dans la zone 2.7-RV;

**ATTENDU QUE** le bâtiment principal a des pentes de toit prononcées, soit 12/12;

**ATTENDU QUE** le bâtiment principal est situé sur une partie du terrain plus élevée que l'emplacement proposé pour le bâtiment accessoire;

**ATTENDU QUE** le terrain est boisé tout le long du chemin;

**ATTENDU QU'IL** est souhaitable que le bâtiment accessoire s'harmonise avec le bâtiment principal;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-12 soit et est acceptée telle que présentée au conseil, aux conditions suivantes :

- l'espace entre le garage et l'emprise de rue demeure entièrement boisé;
- les couleurs de revêtement extérieur des deux bâtiments s'harmonisent en tout temps.

**ADOPTÉE**

## **9.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-13 – 15, CHEMIN DE L'ÉTANG (132)**

2021-05-132

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2021-13 pour permettre l'implantation d'une partie d'une résidence existante à 18,2 mètres d'un cours d'eau alors que le règlement de zonage n° 16-430 exige une marge de recul de 20 mètres d'un cours d'eau en zone de connectivité faunique;

**ATTENDU QUE** la partie du bâtiment principal faisant l'objet de la demande a fait l'objet du permis d'agrandissement n° 2019-08-0007, délivré en 2019 conformément aux règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** la localisation du cours d'eau sur les deux relevés d'implantation diffère;

**ATTENDU QUE** l'écart est jugé mineur et qu'il n'y a pas d'empiétement dans la rive minimale de 10 mètres;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-13 soit et est acceptée telle que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

**9.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2021-14 – 5, RUE DU LAC-DES-SITTELLLES (133)**

2021-05-133

**ATTENDU** la demande de dérogation mineure n° 2021-14 pour permettre l'implantation d'un bâtiment accessoire existant à 1,42 mètre de la ligne avant alors que le règlement de zonage n° 16-430 exige une marge de recul de 10 mètres de la ligne avant;

**ATTENDU QUE** le bâtiment accessoire faisant l'objet de la demande a fait l'objet du permis de construction n° 90-30, délivré en 1990;

**ATTENDU QUE** la rue des Quenouilles n'a pas été aménagée ni ouverte à la circulation depuis sa création et que le bâtiment accessoire occupe l'emprise depuis sa construction en 1990;

**ATTENDU QUE** la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2021-14 soit et est acceptée telle que présentée au conseil.

**ADOPTÉE**

**9.5 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA N° 2021-03-0009 – 15, CHEMIN FISHER (134)**

2021-05-134

**ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2021-03-0009 pour la construction d'un nouveau bâtiment accessoire résidentiel sur le lot 5 383 862, sise au 15, chemin Fisher;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-1 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* n° 16-436;

**ATTENDU QUE** l'implantation du bâtiment projeté dans la partie nord-est du terrain est en retrait du chemin et à l'arrière de plusieurs arbres matures;

**ATTENDU QUE** le site proposé était occupé antérieurement par un bâtiment du même type;

**ATTENDU QUE** le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement, dont la volumétrie, et que les matériaux de revêtement sont jugés appropriés pour le type de construction;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2021-03-0009 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**9.6 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION N° PIIA 2021-04-0011 – 77, CHEMIN LYMAN (135)**

2021-05-135 **ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2021-04-0011 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ayant un toit plat non végétalisé;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 16-436*;

**ATTENDU QUE** le bâtiment satisfait les critères prévus au règlement, dont la volumétrie et la distance entre les constructions avoisinantes;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2021-04-0011 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**9.7 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA N° 2021-04-0025 – 29, RUE DES FRÊNES (136)**

2021-05-136 **ATTENDU** la demande de permis PIIA n° 2021-04-0025 pour la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale ayant un toit plat non végétalisé;

**ATTENDU QUE** le bâtiment est situé dans le PIIA-5 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale n° 16-436*;

**ATTENDU QUE** le bâtiment satisfait aux critères prévus au règlement, dont la volumétrie du bâtiment et la distance entre les constructions avoisinantes;

**ATTENDU** l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2021-04-0025 pour les motifs susmentionnés.

**ADOPTÉE**

**9.8 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE ANNUELLE DE L'ABEILLE À MIEL (137)**

2021-05-137

**ATTENDU QUE** l'abeille à miel joue un rôle vital dans la sécurité alimentaire mondiale et que sa disparition représenterait un terrible désastre biologique;

**ATTENDU QUE** le Conseil canadien du miel évalue la valeur des abeilles pour la pollinisation des cultures à plus de deux milliards de dollars;

**ATTENDU QUE** les abeilles domestiques disparaissent à un rythme alarmant et considéré comme non-durable depuis plus d'une décennie;

**ATTENDU** qu'en l'Organisation des nations unies a désigné le 20 mai Journée mondiale des abeilles pour attirer l'attention de tous sur le rôle clé que jouent les pollinisateurs, sur les menaces auxquelles ils sont confrontés et à leur importante contribution au développement durable;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

la Municipalité proclame le 20 mai 2021 « Journée de l'abeille à miel ».

**ADOPTÉE**

**9.9 OFFRE DE SERVICE DU RAPPEL POUR LE SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX DE BAINADE (138)**

2021-05-138

**ATTENDU QUE** par sa résolution n° 2016-06-142, le conseil autorisait la méthode unifiée de suivi de la qualité de l'eau de neuf lacs situés sur son territoire afin d'obtenir des résultats comparables;

**ATTENDU QUE** la démarche pour 2021 comporte un seul objectif, soit de déterminer si la qualité de l'eau est adéquate pour la baignade;

**ATTENDU** l'offre de services déposée par le RAPPEL pour la mise en œuvre d'une démarche d'analyse systématique et commune pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** le coût pour le suivi de la qualité de l'eau de baignade (analyse de la concentration en coliformes fécaux) s'élève à 4 900 \$ (taxes en sus) pour l'année 2021;

**ATTENDU QUE** les échantillonnages et la rédaction du rapport technique seront effectués par le RAPPEL et le Groupe Eurofins-Environex assurera l'analyse des résultats;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

de mandater l'organisme RAPPEL pour effectuer 35 stations d'échantillonnages pour les analyses des eaux de baignade des lacs des Sittelles, Gilbert, O'Malley, Orford, Malaga, McKey, Peasley, Webster et Memphrémagog, au montant de 4 900 \$, taxes en sus, pour l'année 2021.

**ADOPTÉE**

**9.10 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (139)**

2021-05-139

**ATTENDU QU'**à la suite de l'adoption du règlement n° 18-461 sur la gestion des installations septiques, la Municipalité juge opportun d'embaucher un préposé à l'application du règlement durant la période estivale;

**ATTENDU QUE** M. Clément Brûlé propose ses services à titre de préposé à l'application du règlement sur la gestion des installations septiques;

**ATTENDU QUE** les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller J.P. Naud**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la Municipalité embauche M. Clément Brûlé à titre de préposé à l'application du règlement sur la gestion des installations septiques, pour une période de 21 semaines débutant le 4 mai 2021;
2. la Municipalité offre à M. Brûlé une rémunération horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures/semaine, ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de son propre véhicule au service de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**9.11 EMBAUCHE D'UNE STAGIAIRE EN INSPECTION DES BÂTIMENTS (140)**

2021-05-140

**ATTENDU QU'**à la suite du départ de l'inspecteur en bâtiment le 19 mars dernier, la Municipalité a procédé à un appel de candidatures qui n'a pas porté fruit;

**ATTENDU QUE** M<sup>me</sup> Marie-Andrée Gosselin a déposé une candidature spontanée pour un stage en inspection des bâtiments et que l'entrevue s'est avérée concluante;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la Municipalité embauche M<sup>me</sup> Gosselin à titre d'inspectrice en bâtiment pour une période de 16 semaines débutant le 10 mai 2021;
2. la municipalité offre à M<sup>me</sup> Gosselin une rémunération horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures/semaine, ainsi qu'une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour l'usage de son propre véhicule au service de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**9.12 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC. (141)**

2021-05-141 **ATTENDU QUE** Memphrémagog Conservation inc. a soumis un projet au Fonds régions et ruralité de la MRC de Memphrémagog projets structurant de la MRC;

**ATTENDU QUE** le projet déposé a pour objectif de faire un suivi de la situation de la moule zébrée et de la sensibilisation au lac Memphrémagog à l'été 2021;

**ATTENDU QUE** le montage financier du projet implique une participation financière des cinq municipalités riveraines, au montant de 990 \$ chacune;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil de la Municipalité d'Austin accepte de contribuer 990 \$ au projet de Memphrémagog Conservation inc.

**ADOPTÉE**

**9.13 OFFRE DE SERVICES POUR UNE ÉTUDE GÉOTECHNIQUE DANS LE CADRE DE LA RÉHABILITATION DU QUAI BRYANT (142)**

2021-05-142 **ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin a le projet de réhabiliter le quai Bryant;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de réaliser une étude géotechnique avant de procéder à l'élaboration des plans et devis et que les options de pieux forés ou pieux à caissons sont à explorer;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

d'accepter l'offre de services de Englobe au montant forfaitaire de 10 200 \$, taxes en sus, selon les modalités et conditions énoncées dans l'offre de services datée du 15 avril 2021.

**ADOPTÉE**

**9.14 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT DE L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAC DES SITTELLES POUR LE CONTRÔLE DES PLANTES AQUATIQUES ET DES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES, LA REVITALISATION DES BERMES ET FOSSÉS ET L'ÉTUDE ÉCOLOGIQUE DE L'ÎLE DU LAC-DES-SITTELLES (143)**

2021-05-143 **ATTENDU QUE** l'Association pour la protection des propriétaires du lac des Sittelles souhaite réaliser plusieurs projets : la coupe de plantes aquatiques, le contrôle de colonies de phragmite, la revitalisation des berges et des fossés et une étude écologique de l'île du lac-des-Sittelles;

**ATTENDU QUE** la coupe des plantes aquatiques, avec l'obtention d'une autorisation gouvernementale, ralentira l'eutrophisation du lac;

**ATTENDU QU'**une action rapide permettrait de réduire les risques de propagation du phragmite, une espèce exotique envahissante;

**ATTENDU QUE** des travaux dans les fossés du Développement Quatre-Saisons ont été réalisés en 2018 et qu'un entretien régulier ajoute à l'efficacité des méthodes de prévention;

**ATTENDU QUE** l'APLS souhaite faire réaliser une étude écologique de l'île du lac-des-Sittelles afin de déterminer la méthode de gestion à mettre en œuvre à la suite du don de l'île par le propriétaire;

**ATTENDU QUE** le coût total des projets s'élève à 7 480,00 \$, taxes en sus, réparti comme suit :

Coupe de plantes aquatiques	1 257,00 \$
Contrôle des phragmites	275,00 \$
Revitalisation des berges et fossés	1 325,00 \$
Toile de jute – plage 2	3 103,00 \$
Étude écologique – île du lac des sitelles	1 520,00 \$

**ATTENDU QUE** la contribution de l'APLS se chiffre à 2 543,20 \$, taxes en sus, ce qui représente le tiers du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** l'APLS demande une aide financière de l'ordre de 4 987 \$ au Fonds vert de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le comité consultatif en environnement est d'avis que les projets sont conformes aux critères d'admissibilité au Fonds vert et recommande au conseil municipal de verser à l'APLS la subvention demandée;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller P.E. Guilbault  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil municipal accorde à l'Association des propriétaires du lac des Sittelles une aide financière de 4 987 \$, à même l'enveloppe du Fonds vert de la municipalité, pour défrayer une partie des coûts des projets de contrôle des sédiments et des phragmites au lac des Sittelles.

**ADOPTÉE**

**9.15 OFFRE DE SERVICE DE CHABOT POMERLEAU ET ASSOCIÉS POUR LA CARACTÉRISATION DU LOT 5 383 886 (144)**

2021-05-144 **ATTENDU QUE** la Municipalité a fait l'acquisition du lot 5 383 886, chemin Millington;

**ATTENDU QUE** la Municipalité veut obtenir un portrait des caractéristiques biologiques et naturelles du terrain afin d'orienter son potentiel de développement;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil accepte l'offre de services de Chabot Pomerleau & Associés au montant de 4 950 \$, taxes en sus, pour la caractérisation biologique du lot susmentionné.

**ADOPTÉE**

**9.16 AVIS ET COMMENTAIRES DE LA MUNICIPALITÉ D'AUSTIN CONCERNANT LE PROJET DE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG (145)**

2021-05-145 **ATTENDU QUE** la MRC de Memphrémagog a entrepris la révision de son schéma d'aménagement et de développement durable et qu'un projet de schéma a été présenté aux municipalités du territoire aux fins de recueillir leurs commentaires;

**ATTENDU QUE** les élus de la municipalité d'Austin ont pris connaissance du projet de schéma et entend soumettre ses commentaires à la MRC de Memphrémagog;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller V. Dingman**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le conseil de la Municipalité d'Austin fait les recommandations ci-après :
  - a. Établir la superficie minimale à 8 000 m<sup>2</sup> pour des constructions en affectation rurale (au lieu de 6 000 m<sup>2</sup> tel que proposé au projet);
  - b. Permettre les quais et les plateformes flottantes sur les lots riverains non construits;
  - c. Contingenter les unités d'habitations accessoires (UHA) (pour éviter la densification, les locations court terme, etc.);
  - d. Identifier le lac Memphrémagog comme bassin d'eau potable;
  - e. Préciser que le texte suivant : « la distance de 75 mètres de marge de recul sera respectée par rapport à un champ en culture, sur une propriété voisine ou de la partie de ce champ située à l'extérieur de l'aire déjà grevée pour l'épandage de fumiers par un puits, une résidence existante, un cours d'eau, etc. » ne s'applique qu'aux nouvelles constructions résidentielles qui se qualifient par la décision 371196 (Demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la LPTAAQ) et non pas à l'ensemble des usages résidentiels non agricoles situés en zone agricole;
2. la présente résolution soit transmise à la MRC de Memphrémagog;

**ADOPTÉE**

\*\*\*

#### **10.1 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR (146)**

2021-05-146

**ATTENDU QUE** la Municipalité organise un camp de jour de six semaines, soit du 12 juillet au 20 août 2021, avec possibilité d'un service de garde, pour les enfants d'Austin âgés de 5 à 12 ans;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite retenir les services d'Emmanuelle Morin pour le poste de coordonnatrice, selon un horaire de travail de 45 heures par semaine;

**ATTENDU QUE** la Municipalité souhaite retenir les services de Cristina Morin pour le poste de monitrice, selon un horaire de travail de 42,50 heures par semaine;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation du Québec a autorisé la tenue des camps de jour à l'été 2021, dans le respect des mesures prescrites par l'ACQ et la CNESST;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par la conseillère I. Couture  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. d'embaucher M<sup>lle</sup> Emmanuelle Morin à titre de coordonnatrice du camp de jour, selon la rémunération établie au budget;
2. d'embaucher M<sup>lle</sup> Cristina Morin à titre de monitrice du camp de jour, selon la rémunération établie au budget;
3. le tout conditionnel à la tenue du camp de jour vu les circonstances actuelles.

**ADOPTÉE**



**10.2 NOMINATION DES PRÉPOSÉS AUX FINS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL N° 14-415 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (147)**

2021-05-147

**ATTENDU QUE** le Règlement de nuisance contre l'infestation par les moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes prévoit la nomination de préposés aux fins de son application;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit nommer ses préposés par résolution;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.C. Duff  
appuyé par le conseiller P.E. Guilbault**

**ET RÉSOLU QUE :**

les personnes ci-après soient nommées préposés aux fins d'application du Règlement contre l'infestation par les moules zébrées et autres espèces envahissantes :

- **Préposés à l'émission des certificats d'usager :**

Sylvie Lebeau	Kathy Lachapelle
Linda Beaudoin	Manon Fortin
Alexandre Rose	Jean-Claude Danzel
Stephen Nicholson	Huguette Carbonneau
Clément Brûlé	André Lauriault

- **Préposés responsables du quai public et du contrôle du lavage des embarcations qui ne sont pas munies de vignettes :**

Jean-Claude Danzel	Clément Brûlé
André Lauriault	Huguette Carbonneau

- **Préposés à l'application du règlement n° 14-415**

Jean-Claude Danzel	Clément Brûlé
André Lauriault	Huguette Carbonneau

Le tout conformément au règlement n° 14-415.

**ADOPTÉE**

**10.3 RÉOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DES DOCUMENTS RELATIFS AUX DEMANDES DE PERMIS À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX POUR LES ACTIVITÉS DE LA MUNICIPALITÉ (148)**

2021-05-148

**ATTENDU QUE** la Municipalité d'Austin planifie des programmations familiales et culturelles pour lesquels des permis d'alcool de réunion sont nécessaires;

**ATTENDU QU'**il arrive que la Régie des alcools, des courses et des jeux (ci-après RACJ) exige une résolution autorisant un employé de la municipalité à remplir les documents nécessaires aux demandes;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller J.P. Naud  
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil autorise M<sup>me</sup> Sylvie Lebeau, secrétaire-réceptionniste, à signer les documents relatifs auxdites demandes de permis et à les transmettre à la RACJ.

**ADOPTÉE**

**10.4 OFFRE DE SERVICES POUR DIFFÉRENTS TRAVAUX D'AMÉLIORATION ET D'ENTRETIEN AU PARC SHAPPIE TROUGH (149)**

2021-05-149 **ATTENDU QUE** M. Guy Martineau dépose une offre de services au montant de 6 500 \$ pour la réalisation de divers travaux d'entretien nécessaires au parc Shappie Trough, dont :

1. l'installation d'une plateforme pour une toilette pour personne à mobilité réduite;
2. l'aménagement paysager autour du banc patrimonial;
3. l'entretien des infrastructures en bois;
4. le nettoyage des feuilles et la réparation du miroir déformant;

**ATTENDU QUE** le conseil est satisfait des services de M. Martineau et qu'il possède les équipements nécessaires à la réalisation du travail;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
2. la Municipalité accepte l'offre de services déposée par M. Guy Martineau le 15 avril 2021, au montant forfaitaire de 6 500 \$, toutes taxes et dépenses incidentes comprises, pour la réalisation des travaux d'entretien précités.

**ADOPTÉE**

\*\*\*

**11.1 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES ET AIDE-VOIRIE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (150)**

2021-05-150 **ATTENDU QUE** l'entrepreneur qui effectue la vidange des fosses septiques doit être accompagné d'un représentant de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la Municipalité doit embaucher un préposé pour effectuer l'examen des installations sanitaires lors de la vidange, faire les suivis nécessaires et fournir aux citoyens des renseignements généraux sur les installations sanitaires pour la période de vidange des fosses septiques;

**ATTENDU QUE** le préposé consacrera chaque semaine un nombre d'heures variable, jusqu'à concurrence de 35 heures, à d'autres fonctions liées aux travaux publics;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par le conseiller J.C. Duff**

**ET RÉSOLU QUE :**

1. la Municipalité retienne les services de M. Justin Lachapelle au taux prévu à la grille salariale selon un horaire de travail de 35 heures/semaine, pour une période approximative de 20 semaines débutant le 10 mai 2021, pour superviser la vidange des fosses septiques et tenir les registres y afférents, ainsi que pour agir à titre d'aide aux travaux publics, selon les besoins;
2. la Municipalité verse à M. Lachapelle une indemnité kilométrique de 0,52 \$ pour ses déplacements dans l'exercice de ses fonctions.

**ADOPTÉE**

**12.1 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2021 (151)**

2021-05-151 **ATTENDU** la Semaine nationale de la santé mentale du 3 au 9 mai 2021;

**ATTENDU QUE** le thème « Parler pour vrai » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

**ATTENDU QUE** les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

**ATTENDU QUE** favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

**ATTENDU QU'**il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

**EN CONSÉQUENCE,**

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne  
appuyé par la conseillère I. Couture**

**ET RÉSOLU QUE :**

le conseil proclame la semaine du 3 au 9 mai 2021 « Semaine de la santé mentale » dans la municipalité d'Austin et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Parler pour vrai*.

**ADOPTÉE**

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (152)**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller J.C. Duff, l'assemblée est levée à 20 h 08.

**ADOPTÉE**